

[Text]

The Chairman: Yes, you are right.

Clause 3 as amended agreed to on division

On clause 4

Mr. Nicholson: I have an amendment, Mr. Chairman. I move that the English version of clause 4 of Bill C-58 be amended by striking out line 36 on page 6 and substituting the following:

26.6(2)(b), it shall specify in the order

The 26.6 was a mistake the way it was written. It is just a technical amendment or a drafting error, Mr. Chairman.

Amendment agreed to

Clause 4 as amended agreed to

On clause 5

Mr. Nicholson: I would like to submit an amendment. I move that clause 5 of Bill C-58 be amended by striking out lines 39 to 46 on page 6 and lines 1 to 12 on page 7 and substituting the following:

5. Section 24.5 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

24.5(1) Where a young person is com-

This motion would result in the intermittent custody provisions being unavailable for youth convicted of murder in youth court. My comments are the same as those on the first motion that we placed before the committee today.

Mr. Waddell: My comments are the same too. Murder is an offence, like the other offences; juveniles are juveniles. It does not change the basic situation. So it is inconsistent to treat one differently. You can treat them differently in certain ways, in penalties. In any case, I think we have had this argument.

• 1135

Amendment agreed to on division

Clause 5 as amended agreed to on division

Clause 6 agreed to

On clause 7

Mr. Nicholson: I move that clause 7 of Bill C-58 be amended by adding immediately after line 26 on page 8 the following:

(1.1) Where the hearing for an application under subsection (1) cannot be completed before the expiration of the period of custody, the court may order that the young person remain in custody pending the determination of the application if the court is satisfied that the application was made in a reasonable time, having regard to all the circumstances, and that there are compelling reasons for keeping the young person in custody.

Mr. MacLellan: I would like some explanation on the need for that amendment.

[Translation]

Le président: Oui, vous avez raison.

L'article 3 tel que modifié est adopté avec dissidence

Article 4

M. Nicholson: Je voudrais proposer un amendement, monsieur le président. Je propose que l'article 4 de la version anglaise du projet de loi C-58 soit modifié par substitution, à la ligne 36, page 6, de ce qui suit:

26.6(2)(b), it shall specify in the order

Le paragraphe 26.6 contenait une erreur de forme. Cet amendement vise donc simplement à modifier le libellé, monsieur le président.

L'amendement est adopté

L'article 4 tel que modifié est adopté

Article 5

M. Nicholson: J'aimerais présenter un amendement. Je propose que l'article 5 du projet de loi C-58 soit modifié par substitution, aux lignes 35 à 41, page 6, et aux lignes 1 à 11, page 7, de ce qui suit:

5. L'article 24.5 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

24.5(1) Le tribunal pour adolescents,

Cette motion supprimerait la possibilité d'une garde discontinuée pour les adolescents reconnus coupables de meurtre par un tribunal de la jeunesse. Les commentaires que j'ai faits au sujet de la première motion déposée devant le comité aujourd'hui s'appliquent également à celle-ci.

M. Waddell: Je ferai moi aussi les mêmes commentaires. Le meurtre est un crime, comme tous les autres crimes; les jeunes sont des jeunes. Cela ne change rien à la situation fondamentale. Il est donc illogique de traiter un de ces crimes différemment des autres. Il est bien sûr possible de les traiter différemment de certaines façons, par exemple en ce qui concerne les peines. De toute façon, nous en avons déjà discuté.

L'amendement est adopté avec dissidence

L'article 5 tel que modifié est adopté avec dissidence

L'article 6 est adopté

Article 7

M. Nicholson: Je propose que l'article 7 du projet de loi C-58 soit modifié par insertion, après la ligne 21, page 8, de ce qui suit:

(1.1) Dans le cas où l'audition de la demande visée au paragraphe (1) ne peut être terminée avant l'expiration de la période de garde, le tribunal peut, s'il est convaincu que la demande a été présentée dans un délai raisonnable, compte tenu de toutes les circonstances, et qu'il existe des motifs impérieux pour le maintien sous garde de l'adolescent, ordonner son maintien sous garde pendant la durée de l'audition.

M. MacLellan: J'aimerais savoir pourquoi vous avez jugé nécessaire de proposer cet amendement.